

Prendre soin des aidants en milieu de travail

Êtes-vous une Entreprise canadienne compatissante?

En tant que porte-parole national des soins palliatifs, l'Association canadienne de soins palliatifs (ACSP) donne aux secteurs privé et public les moyens d'offrir un meilleur soutien aux employés qui sont les aidants non rémunérés d'un proche. Les organismes qui ont adopté des politiques de ressources humaines à cet égard peuvent obtenir la désignation d'Entreprise canadienne compatissante leur donnant droit à l'utilisation d'un logo ainsi que d'une boîte à outils de ressources.

La compassion doit faire partie de notre culture d'entreprise

Quelque 260 000 Canadiens meurent en moyenne chaque année. Et jusqu'à cinq aidants peuvent contribuer aux soins de fin de vie de chacun d'eux. Beaucoup de ces aidants sont non rémunérés et peinent à concilier leurs engagements professionnels et leurs responsabilités envers leur famille, leur être cher malade et eux-mêmes.

Les chiffres sont stupéfiants. Selon une **enquête de Statistique Canada de 2018**, environ un Canadien sur quatre âgé de 15 ans et plus (7,8 millions de personnes) fournit des soins à un membre de la famille ou à un ami souffrant d'une maladie de longue durée, d'un handicap physique ou mental ou de problèmes liés au vieillissement.

Dans ce groupe, près de la moitié ont déclaré s'occuper d'un parent ou d'un beau-parent. En raison de l'impact dévastateur de la pandémie de la COVID-19 sur nos populations les plus vulnérables, il ne serait pas surprenant de voir aujourd'hui une augmentation du nombre d'aidants.

Le mouvement visant à rehausser la compassion dans la culture d'entreprise des employeurs gagne du terrain, et ces derniers ont un rôle important à jouer. Les employés qui ne sont pas soutenus sont plus susceptibles de s'absenter, de prendre plus de congés de maladie, d'être moins productifs et même de quitter leur emploi si la culture de travail ne leur convient plus.

Les politiques compatissantes attirent en outre les nouveaux talents. Les candidats font des recherches pour connaître l'image de marque et la réputation d'employeurs potentiels. La valeur ajoutée d'une entreprise et ce qu'elle offre au-delà de la rémunération sont souvent déterminants dans le choix que font les candidats.

Que peut faire une entreprise?

Le programme des **Entreprises canadiennes compatissantes (ECC)** de l'ACSP vise à reconnaître les employeurs qui se sont dotés de politiques formelles en matière de ressources humaines pour mieux soutenir leurs employés qui doivent s'absenter du travail pour prendre soin d'un être cher.

La plupart d'entre nous avons des proches qui ont effectué un parcours de fin de vie ou qui sont décédés. C'est inévitable. Et nous le savons, de telles expériences ont un effet sur notre capacité à nous concentrer et à fonctionner.

En devenant une Entreprise canadienne compatissante, un organisme se positionne en tant que chef de file dans la gestion de son atout le plus important : son personnel. En devenant une ECC, un organisme s'engage à humaniser ses relations employeur-employés.

Les politiques de ressources humaines et les prestations pour proches aidants

Les politiques de ressources humaines qui informent et soutiennent les employés qui prennent soin d'un être cher qui est mourant ou qui se dirige vers la fin de vie peuvent contribuer à réduire le stress émotionnel, la tension mentale et les pressions financières qu'éprouvent ces employés.

Les prestations pour proches aidants du gouvernement du Canada sont des prestations d'assurance-emploi versées aux personnes qui doivent s'absenter temporairement du travail (jusqu'à un maximum de 26 semaines) pour prendre soin d'un membre de leur famille qui est gravement malade ou mourant.

Les critères d'admissibilité à la désignation d'Entreprise canadienne compatissante

Votre organisme est admissible à la désignation ECC si vos politiques de ressources humaines répondent à au moins trois des cinq critères suivants :

1. Vos politiques comprennent des prestations pour proches aidants comme celles de l'assurance-emploi versées pendant 26 semaines en cas de congé familial pour raisons médicales.
2. Les emplois des personnes qui bénéficient de ces prestations sont protégés.
3. Les prestations que vous offrez s'ajoutent à celles offertes par les provinces ou le programme fédéral d'assurance-emploi de congé familial pour raisons médicales.
4. Vous avez adopté une politique d'accommodement souple qui soutient les proches aidants dans des limites raisonnables sur le plan financier.
5. Vous faites la promotion de la planification préalable des soins (PPS) en utilisant les ressources du site www.planificationprealable.ca ou en créant vos propres outils.

Les prochaines étapes pour devenir une entreprise canadienne compatissante

Les employeurs du secteur privé ou public, quelle que soit leur taille mais dont le siège social ou le principal établissement se trouve au Canada, peuvent présenter leur candidature en remplissant un **formulaire en ligne tout simple**.

Une fois obtenue, la désignation ECC doit être validée de nouveau tous les trois ans. La désignation vous permet d'utiliser le logo ECC à des fins de recrutement, de marketing et de communication.

Votre organisme peut suivre les quatre étapes recommandées par les **normes visant les employeurs inclusifs et accommodants pour les proches aidants de la CSA** afin de faire progresser votre culture d'entreprise vers une plus grande compassion envers les aidants en milieu de travail. Vous recevrez également des ressources à proposer à vos employés, comme des outils pour faire face au deuil en milieu de travail, pour soutenir un collègue en deuil, pour créer un **plan préalable de soins**, et bien plus.

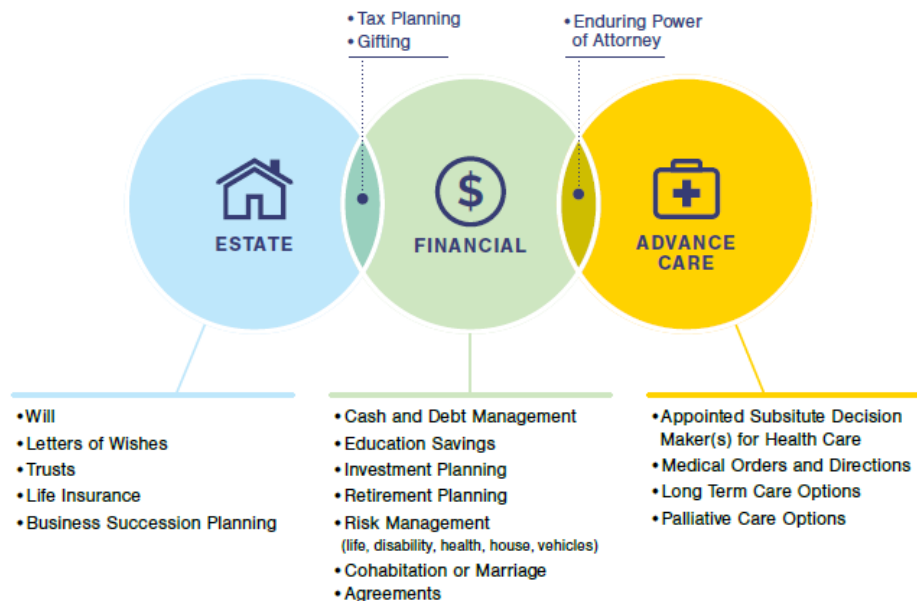
Devenir une entreprise canadienne compatissante est une autre façon pour vous et votre organisme d'exprimer votre réelle bienveillance et votre volonté de soutenir les aidants en milieu de travail. En tant que porte-parole national des soins palliatifs, l'ACSP est là pour amplifier vos efforts lorsque vos employés ont le plus besoin de compassion.

Pour plus de détails sur le programme ECC, veuillez visiter le site **<https://www.acsp.net/campagnes/ecc/>**.

La planification préalable des soins : une étape clé dans la planification de vie

La vie peut être un périple compliqué rempli de hauts (fin des études, nouvel emploi, mariage, naissance, voyages, retraite) et de bas (difficultés financières, perte d'emploi, maladie, décès). Pour être prêts à faire face à ces hauts et ces bas, la plupart des gens planifient certains volets de leur vie, pour eux-mêmes et pour leur famille. Ils planifient pour demain afin de bien vivre aujourd'hui.

Comme le montre le modèle de planification de vie, planifier pour demain signifie planifier nos finances, notre succession et nos soins de santé.



Les entreprises compatissantes peuvent aider leurs employés dans toutes les facettes de leur planification de vie. Beaucoup le font déjà en offrant un accès à de l'assurance-vie et à un régime de retraite, afin que les gens puissent planifier leur avenir financier. D'autres offrent de l'information et de la formation en matière de planification et de gestion financières, et même dans le domaine de la planification successorale.

Les employeurs peuvent également aider leurs employés à planifier leurs soins de santé éventuels. En fait, pour être admissible à la désignation « Entreprise canadienne compatissante », un employeur doit faire la promotion de la planification préalable des soins auprès de ses employés.

Qu'est-ce que la planification préalable des soins, et pourquoi est-elle importante?

La planification préalable des soins est une démarche à vie qui invite les gens à réfléchir à ce qui compte vraiment – leurs valeurs, objectifs de soins et préférences – et aux types de soins qu'ils souhaitent recevoir tout au long de leur vie adulte. La planification préalable consiste également à discuter de nos volontés avec les personnes qui comptent le plus pour nous ainsi

qu'avec nos prestataires de soins, et à désigner un mandataire, c'est-à-dire la personne qui pourra prendre des décisions en notre nom si nous en devenons incapables.

Imaginez que vous êtes à l'hôpital, trop malade ou blessé pour prendre vos propres décisions. Savez-vous qui pourrait prendre des décisions pour vous? Cette personne sait-elle ce qui est important à vos yeux?

Imaginez que votre partenaire, parent ou enfant adulte subit un accident, et qu'il ou elle devient incapable de communiquer avec les médecins. Savez-vous ce qui importe pour cette personne, pour pouvoir prendre des décisions qui respectent ses volontés?

La pandémie de la COVID-19 a été un dur rappel que la vie peut changer à tout moment : les gens peuvent devenir gravement malades, et incapables de communiquer. Mais des décisions critiques concernant les soins peuvent s'imposer. La planification préalable des soins peut éliminer une partie du stress dans de telles circonstances :

- Les gens qui ont planifié leurs soins à l'avance éprouvent moins de détresse et d'anxiété lorsque survient une crise en matière de santé, et sont plus satisfaits des services reçus. Ils ont un plus grand sentiment d'autonomie et de maîtrise de leurs décisions concernant leur santé.
- Les membres de la famille sont également plus calmes et plus confiants de prendre des décisions qui reflètent les volontés de la personne malade.
- Les professionnels de la santé sont également rassurés du fait qu'ils prodiguent des soins qui reflètent les valeurs du patient.
- Beaucoup de familles indiquent que les discussions de planification préalable des soins améliorent la communication et diminuent les conflits. La planification préalable permet aux familles, aux proches et aux professionnels de la santé de travailler ensemble pour que la personne reçoive les soins qu'elle souhaite.

Les cinq étapes de la planification préalable des soins

1. Réfléchissez. Qu'est-ce qui est important pour vous? Que doivent savoir les gens qui prennent soin de vous concernant vos valeurs et volontés et le type de soins que vous voulez recevoir?

2. Renseignez-vous. Posez des questions sur votre santé et vos soins. Quels sont les risques et les bienfaits des différents traitements proposés?

3. Décidez. Dans l'éventualité où vous seriez incapable de prendre vos propres décisions en matière de santé, qui aimeriez-vous désigner pour parler en votre nom? Choisissez un mandataire qui comprend bien vos volontés et qui prendra les décisions que vous prendriez vous-même.

4. Discutez. Dites aux gens qui comptent le plus pour vous et à vos prestataires de soins ce qui est important à vos yeux et le type de soins que vous souhaitez recevoir.

5. Consignez. Inscrivez vos volontés dans un document et montrez ce plan aux personnes qui vous sont chères, à votre mandataire et à vos prestataires de soins.

La planification préalable des soins n'est pas une activité ponctuelle. Les volontés peuvent changer avec le temps. Par exemple, dans la trentaine, le type de soins voulu et les risques tolérés sont souvent bien différents que lorsqu'on a 80 ans. C'est pourquoi les gens doivent revoir leur plan préalable – tout comme ils revoient leur testament ou leur plan financier lorsque leurs circonstances changent.

Que peuvent faire les employeurs pour promouvoir la planification préalable des soins?

Plus de 90 % des Canadiens croient qu'il est important de discuter de planification préalable des soins avec leurs proches et amis. Pourtant, seulement 17 % – moins d'un sur cinq – ont préparé un plan, et plus de 50 % n'ont fait aucune planification préalable des soins.

Les employeurs peuvent contribuer à combler l'écart entre le nombre de Canadiens qui pensent que la planification préalable des soins est une bonne idée et le nombre de ceux qui ont préparé leur plan. Les entreprises peuvent aider les gens à amorcer la discussion :

- en parlant aux employés de l'importance de la planification préalable des soins – pour eux-mêmes et pour les personnes qui comptent le plus à leurs yeux;
- en renforçant le fait que la planification préalable des soins – tout comme la planification financière et la planification successorale – est une partie importante de la planification de vie;
- en leur donnant accès à des ressources de planification préalable des soins;
- en invitant un expert à parler de planification préalable des soins au personnel;
- en organisant un séminaire, un déjeuner-causerie ou un atelier sur la planification préalable des soins.

Pour en savoir davantage, visitez le planificationprealable.ca.

Devenir une Entreprise canadienne compatissante, c'est faire un pas vers des employés engagés et productifs qui savent qu'ils travaillent pour une entreprise qui se soucie vraiment d'eux et de leur famille lorsqu'ils doivent faire face à des épreuves dont personne n'est à l'abri.